

Pour une gestion efficace et performante des cartouches d'impression

Dans le cadre de l'accord signé entre

**Le Ministère de l'Écologie, du Développement durable,
des Transports et du Logement,**

Les fabricants de systèmes d'impression

Et

**Les autres acteurs concernés par les déchets de
cartouches d'impression bureautique**

Rapport de la filière des cartouches d'impression en 2013

Septembre 2014



Sommaire

SYNTHESE.....	3
CONTEXTE.....	4
I. LE PERIMETRE DE LA CONVENTION FILIERE	5
II. LES ACTIONS MENEES EN 2013.....	6
II.1. L'ACTION DE L'ENSEMBLE DE LA FILIERE	6
II.2. L'ENGAGEMENT DES DISTRIBUTEURS	6
II.3. LES ACTIONS DES COLLECTEURS, DES OPERATEURS DE TRAITEMENT ET DES REMANUFACTUREURS.....	7
II.4. LES ACTIONS DES FABRICANTS	8
II.5. LES ACTIONS DES ACTEURS DE L'ESS.....	9
III. LA FILIERE DES CARTOUCHES D'IMPRESSION BUREAUTIQUES ET DE LEURS DECHETS EN FRANCE EN 2013.....	10
III.1. LES CARTOUCHES MISES SUR LE MARCHE.....	10
<i>III.1.1. Etat du marché en 2013.....</i>	<i>10</i>
<i>III.1.2. Principales évolutions par rapport à 2012.....</i>	<i>11</i>
III.2. LA COLLECTE.....	12
<i>III.2.1. Quantités de cartouches collectées</i>	<i>12</i>
<i>III.2.2. Taux de collecte.....</i>	<i>13</i>
<i>III.2.3. Les lieux de collecte.....</i>	<i>15</i>
III.3. LE TRAITEMENT	17
IV. PERSPECTIVES 2014	19
ANNEXE I. LISTE DES SIGNATAIRES AU 01/06/2014.....	20

Synthèse

Ce rapport présente la consolidation des informations transmises par les professionnels de la filière des cartouches d'impression signataires de l'accord Cadre du 22 Novembre 2011 avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement : 14 fabricants, 5 distributeurs, 9 collecteurs, 3 opérateurs de traitement et 6 remanufactureurs.

En France, en 2013, pour les acteurs signataires,

- 70 millions de cartouches d'impression bureautique ont été mises sur le marché, dont 56 millions de cartouches à jet d'encre, 6 millions de cartouches laser et 8 millions de bidons et toners simples. Cela représente 9 000 tonnes de cartouches d'impression bureautique, dont 6 000 tonnes de cartouches laser. Par rapport à 2012, le marché des cartouches s'est repris pour les jets d'encre et les bidons, mais s'affiche en net recul pour les cartouches laser.
- 18 millions de cartouches d'impression bureautique ont été collectées pour un tonnage de 6 000 tonnes. Le nombre de cartouches collectées a fait une avancée spectaculaire (+18% en unités), mais avec des évolutions différenciées par technologie : davantage de jets d'encre et de cartouches laser collectées, stagnation de la collecte des bidons et toners simples.
- Le taux de collecte s'élève à 62% en tonnage, mais ne représente que 26% des unités de cartouches mises sur le marché. Les taux de collecte varient beaucoup selon le type de technologie : de 18% des cartouches jet d'encre à 82% des cartouches laser et 36% des bidons. Par rapport à 2011, le taux de collecte progresse sensiblement (+ 3 points en unités et +13 points en tonnage), la forte progression du taux de collecte en tonnage étant la conséquence de la conjonction d'une diminution des mises sur le marché des cartouches laser et d'une augmentation de la collecte parmi les signataires de la filière, dont les membres comptent un nouveau collecteur.
- Si, en tonnage, la majeure partie de la collecte se fait toujours auprès des entreprises, pour la première année, les points d'apport volontaire, déchèteries et schémas postaux récupèrent autant de cartouches que les collectes en entreprises. La collecte en entreprise représente 61% des tonnages, mais seulement 46% des unités de cartouches collectées. La progression de la collecte s'est faite dans tous les lieux proposés, entreprises (+16% en unités et +25% en tonnages), déchèteries (+35%), PAV dans les commerces (+28% en unités) et autres points d'apport volontaires (+62%). Seuls les schémas postaux sont en recul, remplacés par les points d'apport volontaire.
- Les objectifs d'efficacité du traitement sont atteints, avec 82% de valorisation matière (pour un objectif de 70%) et 94,5% de valorisation totale (pour un objectif de 95%).

Les chiffres clés de la filière des cartouches d'impressions pour les signataires

	2013		2012 (révisé)		Evolution 2013/2012	
	Unités	Tonnages	Unités	Tonnages	Unités	Tonnages
Mise sur le marché	69,9 millions	9,3 kt	67,9 millions	9,5 kt	+3%	-2%
Collecte	18,0 millions	5,8 kt	15,3 millions	4,7 kt	+18%	+23%
Taux de collecte	25,8%	61,9%	22,6%	49,4%	+3,2	+12,5
Taux de valorisation matière		82,5		79,1		+3,4

CONTEXTE

Le 22 novembre 2011, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL), les fabricants de systèmes d'impression et les autres acteurs concernés par les déchets de cartouches d'impression bureautique signaient un Accord Cadre pour une gestion efficace et performante des déchets de cartouches d'impression bureautique sur le territoire français, pour une durée de 4 ans (2012-2015).

Cet accord, initié par les fabricants de systèmes d'impression, est composé de deux parties :

- un Accord Volontaire avec les fabricants de systèmes d'impression et de cartouches d'impression bureautique « à la marque » dénommé Accord Volontaire OEMS-MEDDTL,
- une Convention d'engagements de la filière des déchets de cartouches d'impression bureautique regroupant l'ensemble des acteurs de cette filière et le MEEDTL.

Cet accord cadre témoigne de la volonté de chaque acteur signataire de faire progresser la filière en développant et en mettant en œuvre de bonnes pratiques communes de gestion des déchets de cartouches d'impression bureautiques. Ces actions visent à améliorer qualitativement et quantitativement la performance environnementale de l'ensemble de la filière, dans le respect de la réglementation française applicable aux déchets, notamment les dispositions prévues à cet effet par le Code de l'environnement.

La première partie concernant l'Accord Volontaire des fabricants de systèmes d'impression s'articule autour de 5 grands principes d'engagements pour les fabricants de systèmes d'impression, visant à améliorer la performance de leur système de collecte et à mieux sensibiliser le consommateur sur le geste de tri. L'objectif clé : améliorer la valorisation des déchets de ces produits par une action commune des fabricants.

La seconde partie concernant la Convention d'engagements de la filière a pour principaux objectifs :

- d'établir un cadre commun et fiable pour la mise en place de bonnes pratiques de gestion des cartouches d'impression en fin de vie sur l'ensemble de la filière,
- d'engager l'ensemble des parties prenantes dans une démarche d'amélioration continue des pratiques,
- et enfin de contribuer à donner une information transparente sur la filière.

Il s'agit d'un engagement ouvert auquel seront associés progressivement les acteurs de la filière qui le souhaitent.

Le présent rapport concerne la seule Convention d'engagements de la filière, la partie relative à l'Accord Volontaire des Fabricants de systèmes d'impression faisant l'objet d'un rapport séparé.

Pour l'année 2013, les acteurs signataires souhaitaient poursuivre l'atteinte des objectifs fixés par la Convention d'engagements de la filière et travailler à l'amélioration de leurs pratiques et de celles de leurs parties prenantes. Dans un souci de neutralité et de confidentialité, l'ensemble des données a été remonté individuellement. Un organisme indépendant, la société IN NUMERI, a été sélectionné à cet effet, afin de permettre l'établissement de résultats consolidés pour l'ensemble de la filière.

Ce rapport présente les résultats de la consolidation des données pour l'année 2013.

I. LE PERIMETRE DE LA CONVENTION FILIERE

Les acteurs de la filière

La filière des cartouches d'impression recouvre les responsables de la mise sur le marché, les acteurs de la collecte des cartouches usagées et les établissements de traitement.

Les responsables de la mise sur le marché sont :

- Les producteurs de cartouches d'impression à leur marque,
- Les remanufactureurs / revendeurs de cartouches réutilisées,
- Les importateurs de cartouches d'impression sous une marque d'origine,
- Les distributeurs de cartouches sous leur propre marque (marque distributeur par opposition à marque d'origine), ou vendeurs à distance sous leur marque (marque distributeur).

Les collecteurs sont des associations ou des entreprises qui collectent les cartouches dans les lieux où les déposent les particuliers, centres commerciaux, déchèteries, autres points d'apport volontaire, ou qui collectent les cartouches rassemblées dans des bacs de collecte situés directement dans les entreprises.

Les acteurs du traitement sont soit des remanufactureurs, qui réutilisent tout ou partie des cartouches qui leur sont adressées, soit des opérateurs de traitement.

Les produits concernés

La filière concerne les cartouches d'impression, c'est-à-dire les éléments *qui contiennent de l'encre* : cartouches laser, cartouches à jet d'encre et bidons pour copieurs.

Pour la mise sur le marché, les produits concernés sont les cartouches d'impression vendues hormis celles qui sont intégrées dans les équipements au moment de la vente, imprimantes ou copieurs. De même, sont exclues de la collecte, les cartouches intégrées dans les DEEE.

Périmètre de la filière

Ce rapport présente la consolidation des informations des acteurs signataires de l'accord volontaire de filière. Presque tous les fabricants participent à l'opération, mais les signataires actuels ne recouvrent pas l'ensemble des distributeurs / metteurs en marché / importateurs et sans doute pas l'ensemble des collecteurs / opérateurs de traitement. La liste des signataires est présentée en annexe 1.

Evolution de la filière entre 2012 et 2013

En 2013, deux nouveaux acteurs ont rejoint la filière volontaire : un distributeur et un collecteur de cartouches professionnelles. Dans le même temps, deux collecteurs ont quitté la filière, ainsi qu'un fabricant. L'un des départs fait suite à l'abandon de l'activité de collecte des cartouches usagées.

II. LES ACTIONS MENEES EN 2013

L'année 2013 est la troisième année de fonctionnement de la filière. Les bons résultats de la collecte témoignent de l'efficacité des actions lancées par les différents signataires, à titre individuel ou à travers les réunions du Comité filière et des groupes de travail.

II.1. L'action de l'ensemble de la Filière

Le 18 novembre 2013, tous les acteurs de la filière se sont associés pour organiser dans les locaux du MEDDE une réunion plénière à laquelle étaient conviés l'ensemble des signataires ainsi que de nombreux acteurs pouvant potentiellement signer la Convention : 2 fabricants, 5 distributeurs, 2 collecteurs et 1 syndicat professionnel ont répondu présents. Objectif de cette réunion : présenter les travaux du Comité Filière, les résultats de l'année 2012 et convaincre d'adhérer à la Convention.

II.2. L'engagement des distributeurs

➤ Une augmentation continue de la collecte en magasin

L'espace de collecte, conçu en 2011 en partenariat entre 29 enseignes de la distribution généraliste et spécialisée et l'éco-organisme Eco-Systèmes, est désormais généralisé dans les magasins intégrés des enseignes signataires de la Convention. Ce dispositif, modulable selon les flux choisis, de un à quatre bacs, peut intégrer un bac de tri pour les cartouches d'impression bureautique. Ce meuble est par ailleurs identique dans tous les magasins et regroupe des flux cohérents, ce qui permet de renforcer la visibilité des points de collecte et facilite le geste de tri pour le consommateur.



Les cartouches collectées par les distributeurs sont récupérées par des prestataires répondant aux bonnes pratiques techniques de la Convention en matière de collecte et de traitement

Des campagnes de communication sont régulièrement menées auprès du grand public (TV et radio) afin de continuer à promouvoir le meuble de collecte. En 2013, des animations en magasin ont également pu être effectuées, notamment dans le but de faire connaître le meuble aux consommateurs. Enfin, en 2013, des initiatives de collecte de cartouches dans les départements d'Outre-Mer ont commencé à se mettre en place, soit, selon les possibilités locales, par l'installation de meubles de collecte ou par la recherche de solutions individuelles avec les acteurs locaux.

Les offres commerciales initiées en 2012, telles que la remise de bons d'achat contre l'apport d'anciennes cartouches ont été poursuivies, afin de contribuer à l'augmentation de la collecte des cartouches. En 2013, des communications internes aux enseignes ont visé une information homogène et systématique des magasins sur les obligations de reporting. D'autre part, des actions ont été menées auprès des prestataires de collecte sur les nécessités d'un retour d'information de qualité sur les quantités collectées et leur destination.

Preuve de la pertinence des actions menées par les distributeurs, la collecte des cartouches en magasin augmente significativement pour la deuxième année consécutive (+ 28 % en unités).

➤ **Un acteur de la distribution professionnelle rejoint la filière**

En 2013, un acteur de la distribution professionnelle a rejoint le collège distributeur des signataires. Dans la distribution professionnelle comme dans la distribution au grand public, des services sont développés à destination des entreprises afin de faciliter la gestion responsable des cartouches:

- la mise à disposition en entreprise de boîte de collecte pour un traitement par le metteur en marché
- la fourniture d'éléments de reporting qui intègrent les rapports RSE



II.3. Les actions des collecteurs, des opérateurs de traitement et des remanufactureurs

L'année 2013 a été consacrée à poursuivre et consolider les actions menées en 2012.

➤ **Pour populariser leur action**

Les collecteurs et remanufactureurs ont poursuivi les opérations de communications pour promouvoir leurs actions, que ce soit à travers leurs sites Internet et leurs pages Facebook, à travers des actions vers la presse ou que ce soit à travers des actions directes à destination des entreprises ou des particuliers. Une intervention spécifique a été menée auprès de l'institut de l'économie circulaire pour promouvoir l'offre de revalorisation des cartouches usagées

L'association France Cartouche Réemploi, créée en 2012, regroupe les sociétés de collecte et de remanufacturing des cartouches d'impression vides qui s'engagent à favoriser leur réemploi avant tout autre mode de valorisation. Cette action en faveur du réemploi se traduit entre autres par la lutte contre les clones illicites, produits non réutilisables et difficilement recyclables du fait de la mauvaise qualité des plastiques utilisés, et qui viennent concurrencer directement les cartouches remanufacturées.

➤ **Un nouveau collecteur rejoint l'accord**

En 2013, un acteur de la collecte auprès des professionnels a signé l'accord volontaire et rejoint le collège des collecteurs.

➤ **Pour améliorer la collecte**

Les quantités de cartouches collectées ne cessent d'augmenter. Des efforts sont réalisés par les collecteurs pour améliorer la qualité de la collecte

- Actions menées pour simplifier et massifier les flux logistiques, lorsque c'est possible.
- Création de nouveaux cartons de collecte pour tous les meubles Eco-Systèmes
- Campagne de sensibilisation des clients ménagers consommateurs de jet d'encre pour éviter que leurs cartouches atterrissent dans les déchets ménagers
- Mise en place de nouveaux modes et points de collecte. Développement de nouveaux réseaux de collecte avec la Distribution (environ 1200 nouveaux points d'apport volontaire)

➤ **Pour la qualité du traitement**

Diverses actions ont été mises en place visant à améliorer la qualité de la valorisation des cartouches collectées :

- Procédures permettant de mieux protéger les cartouches durant les phases de collecte et de tri, pour augmenter les taux de réutilisation,
- Mise à l'étude d'une filière française de valorisation matière des cartouches dites simples « bidons et cartouches jet d'encre sans tête » et des cartouches dites complexes « jet d'encre avec tête »,
- Développement d'une deuxième filière de valorisation matière de la poudre toner dans la fabrication de nouveaux produits,
- Mise en place d'un traitement des cartouches jet d'encre par recyclage matière, visant à éliminer l'incinération et la mise en décharge.
- Tests menés avec des acteurs de l'ESS pour des prestations de tri de cartouches usagées.

Un opérateur de traitement a mis en place, sur le territoire national, en collaboration avec un groupement national d'Entreprises Adaptées et d'Insertion, une ligne de traitement innovante de tous les consommables d'impression. Ce procédé permet de valoriser toutes les fractions plastiques même bromées, conformément à la réglementation en vigueur.

Ce procédé semi-automatisé, combiné à un démantèlement manuel, permet une meilleure séparation des fractions à la source, en vue de la réutilisation directe des matières dans l'industrie plastique sans aucun traitement préalable, tout en créant de nouveaux emplois pour du personnel en insertion.

Ce procédé sera déployé sur l'ensemble du territoire afin de réduire les impacts environnementaux dus aux transports et de créer des pôles d'activité régionaux liés à l'Economie Sociale et Solidaire.

II.4. Les actions des fabricants

➤ Une communication concertée

Les fabricants œuvrent activement à la communication pour promouvoir le tri sélectif et le recyclage des cartouches usagées. Regroupés au sein de PRIMAREA, les fabricants de systèmes d'impression ont mis en place un site Internet dédié à la promotion du recyclage de leurs



cartouches : www.cart-touch.org. Ce site propose aux visiteurs des actualités, des informations et surtout des outils pour leur permettre de gérer efficacement leurs cartouches usagées.

En 2013, les principales actions de communication des fabricants de solutions d'impression se sont traduites par :

- Une enquête auprès des usagers de cartouches d'impression pour mesurer le degré de motivation vis-à-vis de la collecte et du recyclage des cartouches, ainsi que leurs demandes en matière d'information.
- Une communication via le Web, sur le site Cart'Touch et à travers des bandeaux publicitaires, sur les opérations pilotes de système de collecte de proximité de cartouches multimarques.
- Des communiqués dans la presse nationale et locale visent à sensibiliser les utilisateurs sur les actions menées par Cart'Touch, test et mise en place du système de collecte multimarque, résultats de l'enquête auprès des utilisateurs, nécessité de recycler les cartouches et les dispositifs mis en place par les fabricants. Les retombées sont nombreuses, avec 135 articles parus au cours de l'année 2013, notamment dans la presse régionale et dans la presse « métier ».

➤ **Tests de systèmes de collecte multimarques**

Les fabricants ont depuis longtemps mis en place des systèmes de collecte par marque (voie postale, bacs de collecte en entreprise) ou mutualisés via Conibi.

De janvier à décembre 2013, deux systèmes de collecte multimarques ont été testés sur quelques départements. Le premier utilisait le réseau de proximité KIALA et était dédié aux ménages et aux TPE. Le second utilisait les Espaces Clients Entreprises de LA POSTE et ciblait les PME/PMI.

A l'issue de ces tests, il a été décidé de déployer le système de collecte utilisant un réseau de commerces de proximité, à l'usage des ménages et TPE. Un appel d'offres a été lancé dans ce sens au début 2014 pour sélectionner les partenaires de tri et le réseau de collecte. Le réseau de collecte couvrira l'ensemble du territoire métropolitain. Une extension aux DROM est en cours d'étude.



II.5. Les actions des acteurs de l'ESS

➤ **En termes de collecte**

Des actions ont été menées auprès des clients, entreprises et administrations, afin de les sensibiliser quant au service rendu pour améliorer la collecte. La communication s'est faite au travers de plaquettes d'information, d'emailing.

De plus, à la suite de chaque collecte, il y a émission d'un bilan complet qui explique le devenir des cartouches collectées et l'impact positif en termes social et environnemental.

➤ **En termes de traitement**

Les acteurs de l'ESS ont mis en place un **tri de tous les plastiques « accessoires »** des cartouches collectées. Il s'agit des pièces simples, constituées d'un seul composé plastique, ce qui permet de les envoyer pour valorisation matière dans une filière qui recycle le polymère concerné.

Les cartons de collecte sont réutilisés comme contenant.

Pour les rotations avec des partenaires ou clients réguliers, les acteurs de l'ESS privilégient les contenants plastiques réutilisables en grand format et limitent ainsi la consommation de packaging.

III. LA FILIERE DES CARTOUCHES D'IMPRESSION BUREAUTIQUES ET DE LEURS DECHETS EN FRANCE EN 2013

Avertissement

Les tonnages sont calculés en utilisant des poids moyens par cartouche, poids moyens dépendant de la technologie : 30g pour les cartouches à jet d'encre, 1 kg pour les cartouches laser, 200g pour les bidons. Or, certaines marques ont constaté que leurs cartouches classées laser, cartouches à toner simple, ne pesaient que 400g. Elles ont souhaité déclarer ces toners simples comme des bidons, dont le poids moyen est plus proche.

De plus, jusqu'en 2012, certains producteurs utilisaient des poids mesurés pour évaluer les mises sur le marché en tonnage. Cette pratique a été exclue en 2013.

Pour permettre les comparaisons avec l'année précédente, les évolutions méthodologiques précédentes ont été reportées sur la déclaration 2012.

En conséquence, la comparaison entre les années 2012 et 2013 est réalisée en pourcentage par rapport à l'année 2012, corrigée par les informations les plus à jour.

III.1. Les cartouches mises sur le marché

III.1.1. Etat du marché en 2013

En 2013, 70 millions de cartouches d'impression ont été mises sur le marché français par les acteurs signataires de la Convention, cartouches neuves ou cartouches remanufacturées, mises sur le marché par le fabricant sous sa marque, vendues sous une marque distributeur, ou importées directement par les distributeurs.

En unités, la très large majorité des cartouches mises sur le marché sont des cartouches à jet d'encre : 80% de jets d'encre, 8% de laser et 12% de bidons et toners simples.

En tonnages, l'impact des cartouches laser est prépondérant. Sur les 9 000 tonnes de cartouches mises sur le marché, 64% sont des cartouches laser, 18% des jets d'encre et 18% des bidons et toners simples.

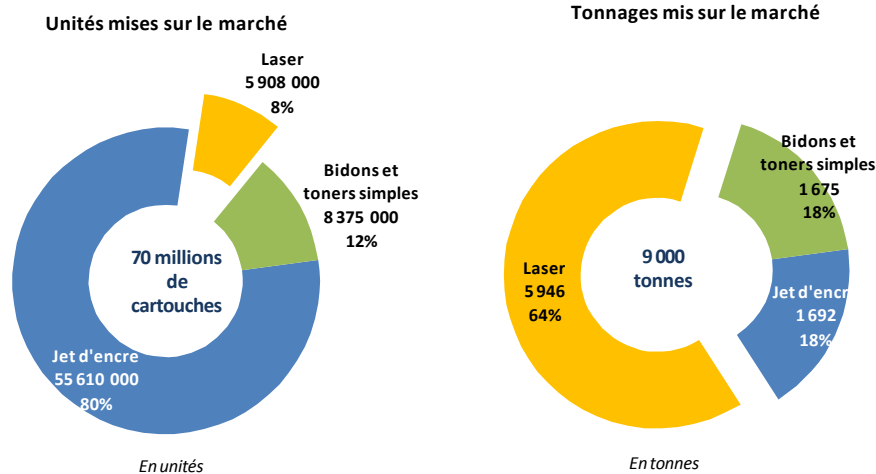


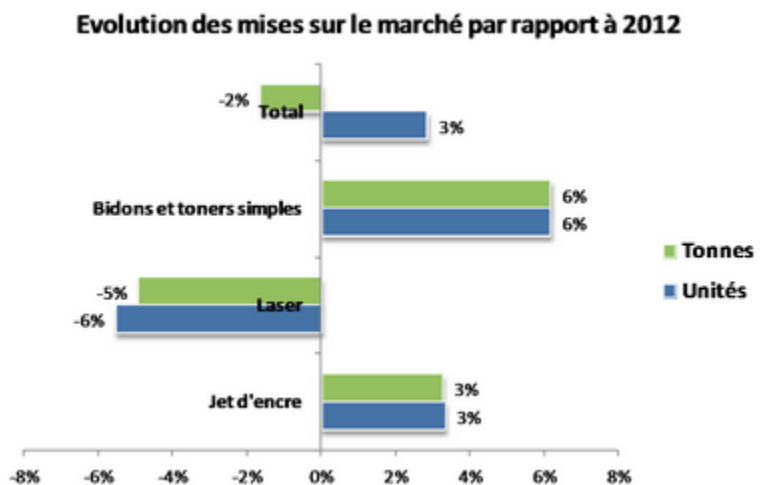
Figure 1. Mise sur le marché en 2013

Rappelons toutefois que les tonnages mis sur le marché par les signataires de l'accord ne représentent pas l'intégralité du marché. Si pratiquement tous les fabricants et remanufactureurs français sont signataires, tous les distributeurs metteurs en marché de cartouches d'impression n'en font pas partie. Il est vraisemblable également que les achats via les sites Internet génèrent des importations directes, non prises en compte ici.

III.1.2. Principales évolutions par rapport à 2012

Après un fort recul en 2012, de -10%, le marché 2013 des cartouches reste orienté à la baisse, mais dans des proportions plus mesurées : -2% en tonnages, +3% en unités.

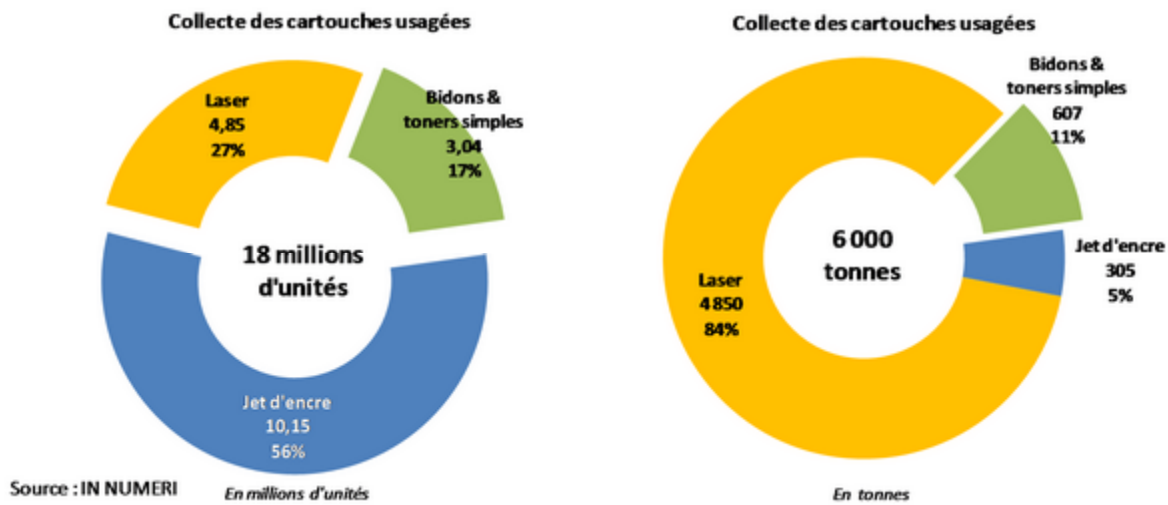
L'écart entre tonnages et unités s'explique par des évolutions de marché divergentes selon les technologies : alors que les cartouches laser, lourdes, restent sur une tendance très négative, les jets d'encre et les bidons, plus légers, affichent une nette reprise des mises sur le marché : +3% pour les jets d'encre et +6% pour les bidons et toners simples.



L'évolution différenciée entre lasers et bidons reste à analyser avec précaution, du fait de l'amélioration des informations du partage entre laser et bidons, qui a conduit à redresser les estimations 2012 avant de procéder à l'analyse des évolutions.

III.2. La collecte

III.2.1. Quantités de cartouches collectées



En 2012, 18 millions de cartouches d'impression ont été collectées en France. Rappelons que ce chiffre sous-estime sans doute la réalité puisque certains collecteurs et distributeurs ne font pas partie des signataires de l'accord volontaire. Les cartouches à jet d'encre, avec 10 millions d'unités, représentent une grosse moitié des cartouches collectées, ce qui reste inférieur à leur part dans les mises sur le marché.

L'ensemble des cartouches collectées représente 6 000 tonnes de déchets, dont plus de 80% de cartouches laser.

Amélioration de la collecte des cartouches laser et jet d'encre, pause pour les bidons

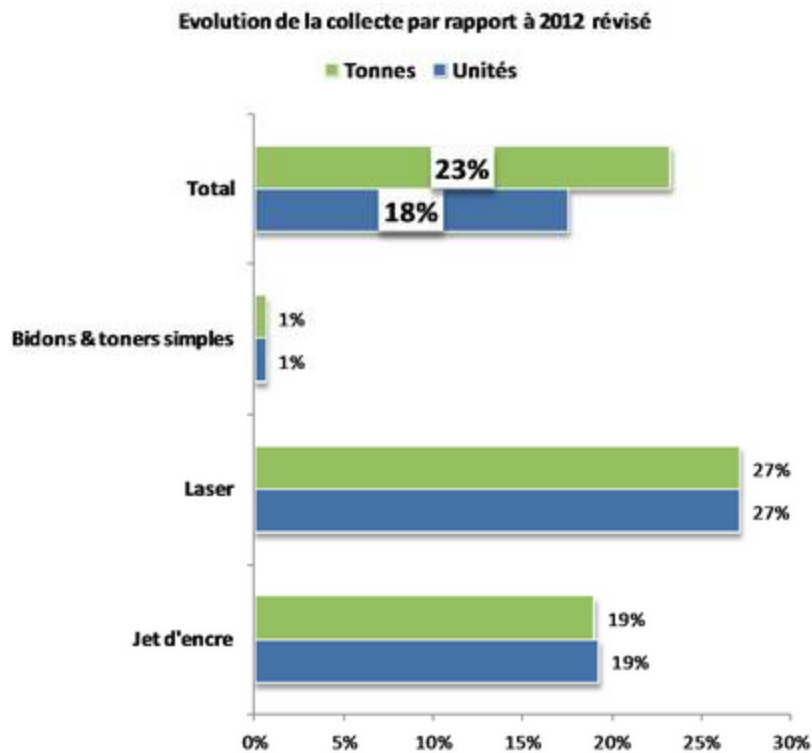


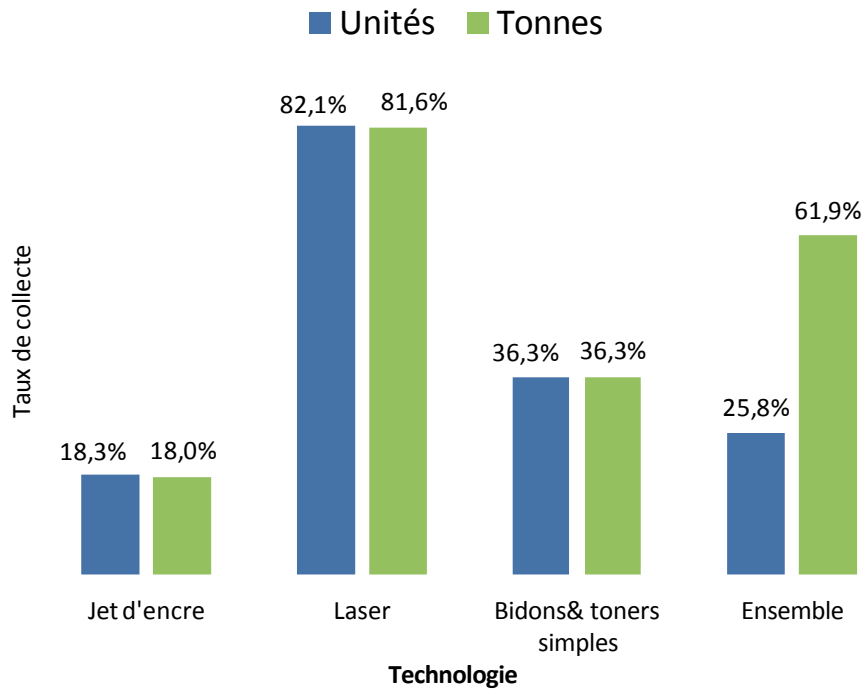
Figure 3. Evolution des quantités collectées, en tonnes et en unités

Par rapport à 2012, la collecte de cartouche est en forte progression, 23% en tonnages et 18% en unités. Les bons résultats de la collecte concernent à la fois les cartouches lasers et les jets d'encre. La collecte des cartouches à jet d'encre continue sa progression à un rythme rapide, +19% après +13%. La collecte des cartouches laser reprend, +27%, malgré le recul du marché. En revanche, les bidons restent à un niveau comparable à celui de l'année précédente.

III.2.2. Taux de collecte

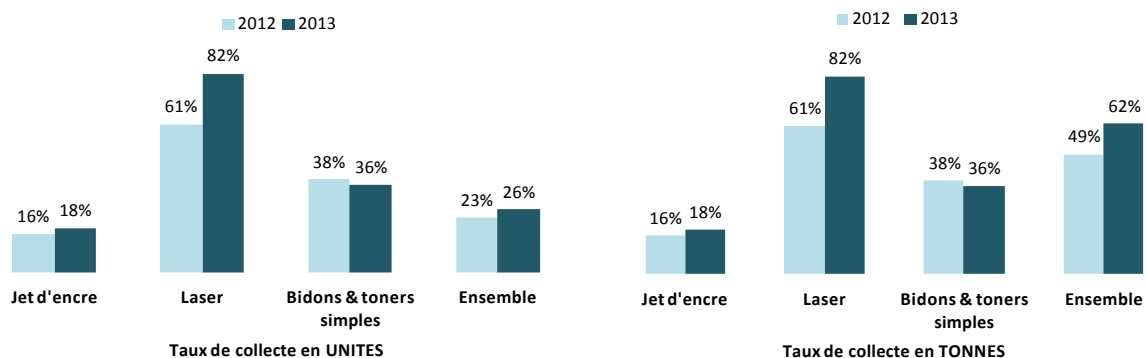
Si l'on rapporte les quantités collectées aux quantités mises sur le marché, on estime le taux de collecte à 62% en tonnage, mais à seulement 26% en unités. En effet, le taux de collecte des cartouches à jet d'encre, nombreuses et légères, est très faible : 18% en tonnage comme en unités.

Figure 4. Collecte des cartouches usagées: taux de collecte en 2013



Le taux de collecte des cartouches laser est très satisfaisant, autour de 80% et correspond à une pratique plus organisée au sein des entreprises, les cartouches à jet d'encre étant plus utilisées par les particuliers. Par rapport à 2012, le taux de collecte des cartouches lasers est en forte progression, ce qui peut s'expliquer par un effet « ciseau », avec la même année une amélioration de la collecte et un recul des mises sur le marché. Le taux de collecte des bidons et toners simples est très en retrait : 36% en unités en tonnages¹.

Figure 5. Evolution du taux de collecte en tonnes et en unités entre 2012 et 2013



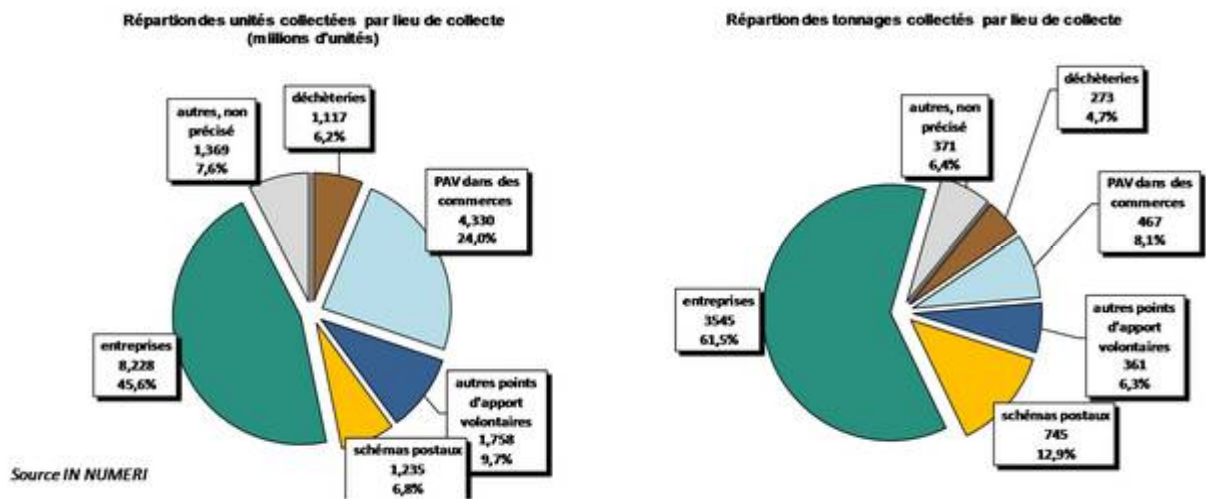
Entre 2012 et 2013, le taux de collecte progresse sensiblement, à la fois en unités grâce au progrès de la collecte des jets d'encre et en tonnages, du fait de la bonne performance de collecte des cartouches lasers et du recul de la mise sur le marché de cette technologie.

¹ La différence entre les taux de collecte en tonnage et en unités vient du fait que les masses moyennes utilisées par convention ne coïncident pas toujours avec les masses issues des déclarations de mises sur le marché des fabricants.

Pour la deuxième année consécutive, le taux de collecte des cartouches à jet d'encre progresse de plusieurs points, passant de 12% en 2011 à 16% en 2012 et 18% en 2013, marquant ainsi les efforts des distributeurs et des collectivités locales sur la mise à disposition de points d'apports volontaires.

III.2.3. Les lieux de collecte

Les cartouches usagées sont souvent collectées auprès des entreprises (61,5% des tonnages collectés, 46% des unités), ce lieu de collecte étant majoritaire en tonnages du fait de la prédominance de cartouches lasers en entreprise. Les schémas postaux, avec retour gratuit au fabricant grâce à la fourniture d'une étiquette ou enveloppe de retour dans l'emballage ou via internet, constituent le deuxième mode de collecte en tonnages (13% des tonnages et 7% des unités), alors que les points d'apport volontaire dans les commerces constituent le deuxième mode de collecte en unités (8% des tonnages et 24% des unités).



En effet, les schémas postaux concernent essentiellement les cartouches laser, plus lourdes, alors que les points d'apport volontaire dans les commerces récupèrent principalement des cartouches jets d'encre, très légères.

De manière générale, les modes de collecte dédiés aux déchets ménagers, points d'apport volontaire dans les commerces, autres points d'apport volontaire dans les lieux publics, ou les déchèteries² ont permis de récupérer 7,2 millions de cartouches, soit 40% des cartouches collectées.

On notera que le lieu de collecte n'est pas toujours connu (non précisé sur le graphique), l'incertitude étant particulièrement élevée pour les jets d'encre.

² Les quantités de cartouches collectées en déchèterie sont les données fournies par les signataires et pas les données issues des collectivités locales. Elles sont sans doute sous-estimées.

Répartition des unités collectées par lieu de collecte

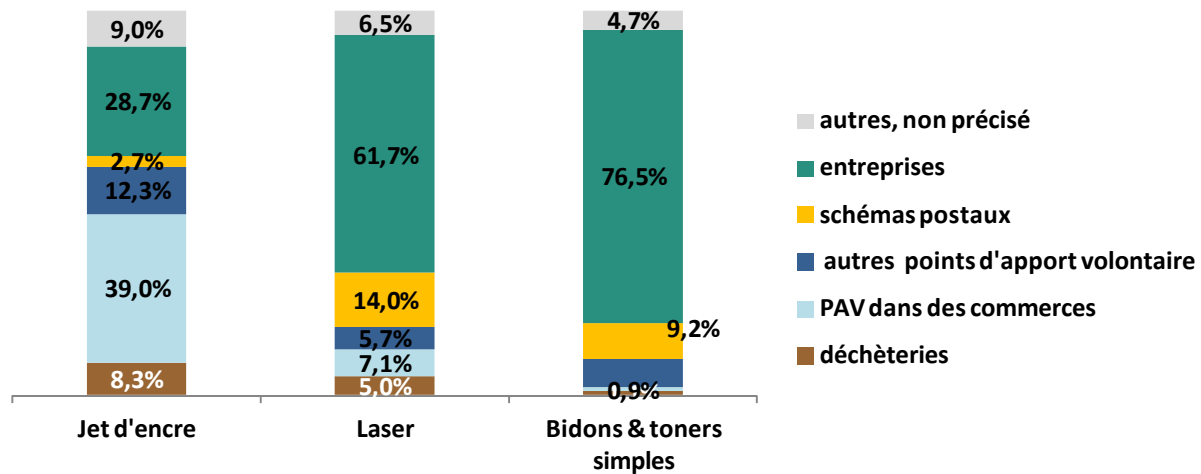


Figure 7. Répartition des tonnages collectés par lieu de collecte et technologie des cartouches d'impression

Les lieux de collecte varient selon l'usage des cartouches : les cartouches à jets d'encre, utilisées par les particuliers, sont très souvent collectées dans les points d'apport volontaire : 62% des jets d'encre, dont 39% dans des commerces et 8% en déchèterie. A l'inverse, la quasi-totalité des bidons est collectée en entreprise.

Progression de la collecte dans les commerces et les autres points d'apport volontaire

Tous les modes de collecte sont en progression, à l'exception des schémas postaux, en recul de 10% en unités. Le retour par courrier est très largement remplacé par les retours auprès des commerçants et des autres points d'apport volontaire. En unité, les retours en déchèteries augmentent de 35%, les PAV dans les commerces augmentent de 28%, et ceux dans les autres sites de relais, de 62%.

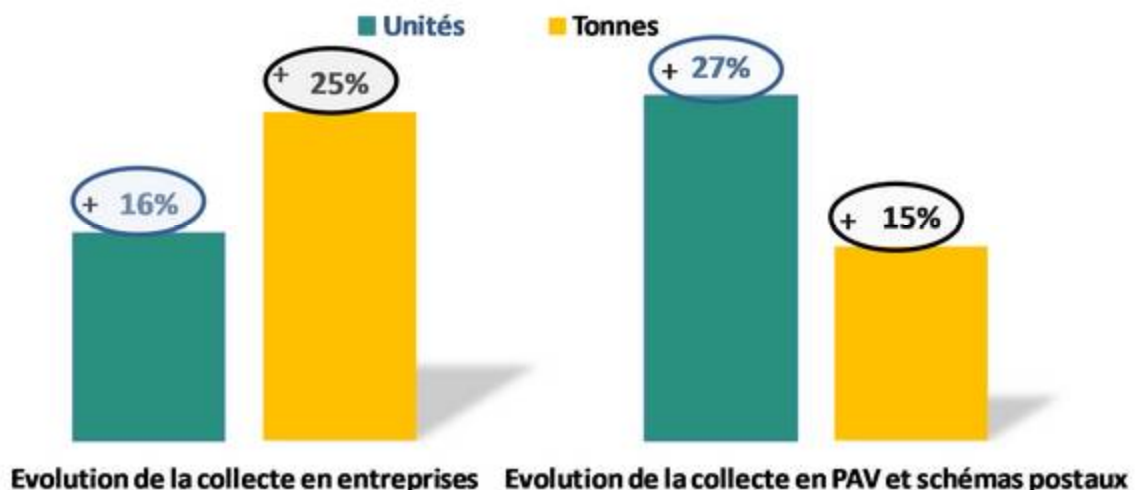


Figure 8. Evolution des quantités collectées selon le mode de collecte

Les entreprises participent également à l'amélioration du taux de collecte, avec une progression de la collecte de 16% en unités et de 25% en tonnages.

III.3. Le traitement

Avertissement : le mode de traitement est principalement déclaré par le collecteur, voire par le fabricant pour les quantités collectées déclarées en lieu et place des collecteurs non signataires. Les opérateurs de traitement ne déclarent, quant à eux, que les cartouches usagées qui leur sont envoyées par des collecteurs non signataires. Cela peut conduire à surévaluer le taux de valorisation global, les collecteurs ne connaissant pas obligatoirement la part exacte des quantités réellement valorisées.

Sur les 6 000 tonnes de cartouches collectées, 220 tonnes restent stockées par certains collecteurs, en attente d'une solution de valorisation matière préférable à celle de l'incinération.

Les cartouches d'impression usagées sont remanufacturées puis réutilisées quand leur qualité le permet. Lorsque les matériaux récupérés ne permettent pas la réutilisation, certains éléments, comme le plastique et les métaux, peuvent être envoyés en recyclage. Dans les deux cas, on dit alors qu'il y a valorisation matière. L'objectif affiché de valorisation matière dans les engagements de l'accord cadre est de 70%.

Pour l'ensemble de la filière, ce taux de valorisation matière est largement atteint, avec 82,5%. Le taux de valorisation matière est lié à la technologie : 63% pour les cartouches à jet d'encre, 87% pour les cartouches laser, 52% pour les bidons.

Les cartouches qui ne sont ni réutilisées ni recyclées font l'objet d'une valorisation énergétique, l'envoi en centre de stockage demeurant marginal, sauf pour les bidons. Si l'on considère que les stockages sur site ne sont pas de la valorisation, le taux global de valorisation atteint 94,5%, pour un objectif de 95%.

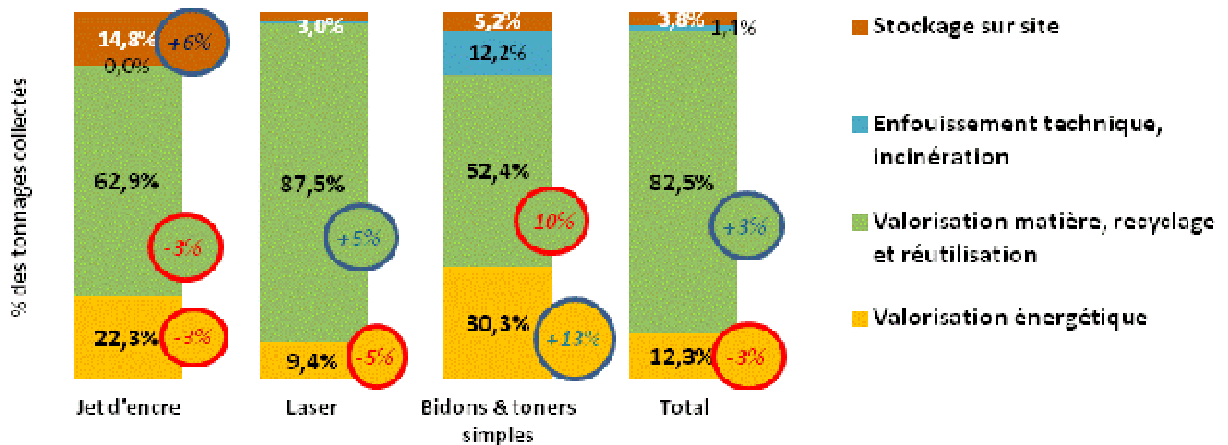


Figure 9. Modes de traitement des cartouches usagées : répartition en % des tonnages traités

Par rapport à 2012, le taux de valorisation matière s'améliore pour les cartouches laser (+5 points), mais recule pour les bidons (-10 points). Ceci s'explique par l'arrêt de certains contrats de partenariat qui ont conduit certains collecteurs à changer de prestataire pour la valorisation des bidons.

Le traitement des cartouches usagées se fait majoritairement hors de l'hexagone : 57% des tonnages collectés sont exportés. Dans sept cas sur dix, les cartouches destinées à la réutilisation quittent la France.

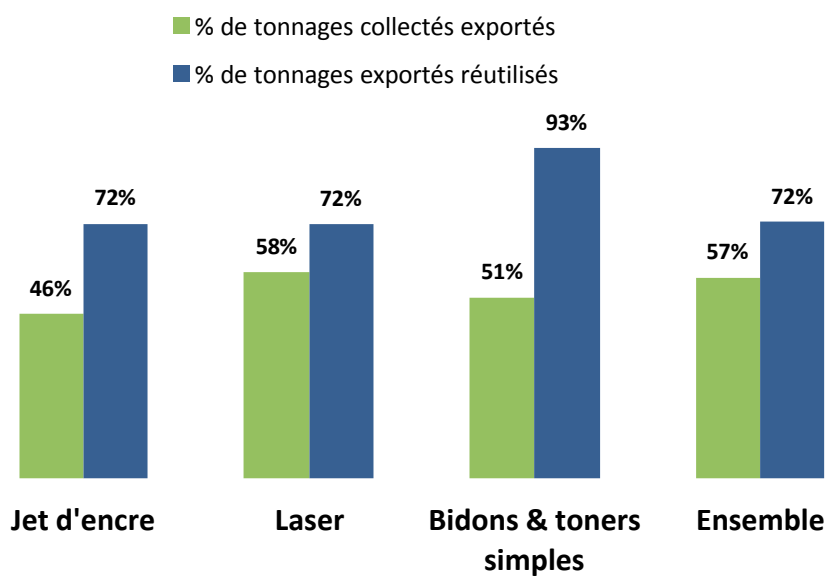


Figure 10. Part des exportations pour le traitement des cartouches d'impression en 2012

IV. PERSPECTIVES 2014

L'année 2013 a été marquée par une accélération de la progression de la collecte des cartouches, jets d'encre comme cartouches laser, grâce notamment à la communication réalisée autour des points d'apports volontaires. Pour la première année, un acteur de la distribution de cartouches auprès des entreprises devient signataire de l'accord.

Pour 2014, la filière s'est fixée comme perspectives :

- La promotion de la filière auprès de nouveaux acteurs et tout particulièrement des grands acteurs de la distribution de cartouches auprès des entreprises,
- La poursuite, par les signataires, des procédures d'audit des informations rapportées à l'organisme indépendant,
- le développement de nouveaux points de collecte et la mise en œuvre de nouveaux modes de collecte
- La sensibilisation des utilisateurs au geste de tri à travers une communication plus ciblée.

La démarche volontaire des acteurs de la filière de travailler ensemble dans le but commun de faire évoluer les bonnes pratiques en matière de collecte et recyclage des cartouches d'impression est particulièrement louable sur un marché mature *et ultra-concurrentiel*. Cette démarche exemplaire, menée depuis plusieurs années, démontre qu'une législation lourde et contraignante ne constitue pas une condition nécessaire au développement efficace et durable d'une filière, que ce développement peut s'appuyer sur la coopération volontaire des principaux acteurs, même si ceux-ci se livrent par ailleurs une bataille économique sans concession.

ANNEXE I. LISTE DES SIGNATAIRES AU 01/06/2014

SIGNATAIRES DÉCLARANTS

METTEURS SUR LE MARCHÉ

FABRICANTS



DISTRIBUTEURS



REMANUFACTUREURS



COLLECTEURS ET ÉCONOMIE SOCIALE SOLIDAIRE



DISTRIBUTEURS COLLECTEURS



OPÉRATEURS DE TRAITEMENT



SIGNATAIRES NON DÉCLARANTS

Collectivités Territoriales



Gestionnaires de déchets



Syndicats Professionnels / Fédérations

